

Var Matin - 29 mars 2015

Var-matin

Patrimoine Religieux : ça cloche dans le Var

Y aurait-il péril en la demeure.. sacrée? Fidèles en baisse et finances en berne, des églises, chapelles ou couvents sont abandonnés, voire revendus pour des opérations immobilières.

Se dirige-t-on vers la fin des *«querelles de clocher»*? En tout cas, le patrimoine religieux est en danger. Faute de moyens et d'un entretien régulier, certains des nombreux édifices (églises, chapelles, couvents...) disséminés à travers les 153 communes du Var menacent de disparaître.

Pour l'Observatoire du patrimoine religieux, la question fondamentale réside dans la réforme territoriale. *«Nous allons vers une fusion des communes. Face à des budgets en baisse, ce sont les églises communales qui sont les plus exposées. L'impact sera redoutable car si les communes se regroupent, on nous dira qu'il n'y a plus besoin d'autant d'églises, mais d'une principale et qu'en plus c'est source d'économies»*, met en garde Maxime Cumenel, délégué général de cet observatoire.

Une logique insidieuse qui tend vers le quatuor infernal: fermeture-abandon-vente-transformation»

Le diocèse de Fréjus-Toulon se veut toutefois rassurant. *«Je n'ai pas rencontré de maires qui souhaitent détruire leurs églises ou les transformer en cinéma»*, plaisante le père Pekle, délégué à la commission d'art sacré.

Sans tabou, il prêche pour *«un diagnostic clair entre le diocèse, les collectivités et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) sur ce qui peut être conservé et doit être détruit ou vendu»*, sachant qu'une église affectée au culte ne sera jamais fermée de façon unilatérale.

Rencontre avec le délégué général de l'Observatoire du patrimoine religieux, revendiqué indépendant (*« ni subventions publiques ni religieuses »*) et qui veille jusque dans le Var pour sauvegarder les lieux de culte.

Questions à... Maxime Cumuel, Observatoire du patrimoine religieux.

"Il peut y avoir une part de manipulations dans ces abandons"

Le patrimoine religieux est-il en péril?

Nous recevons un dossier quotidien ! Mais le Var, département relativement riche et à la population pratiquante, demeure plutôt épargné comparé à d'autres régions de France, voire Paris dont le patrimoine religieux est dans un état lamentable.

Qu'est-ce qui explique cette dégradation et ce désintérêt ?

Les élus préfèrent mettre l'argent ailleurs. Il est plus populaire de faire un terrain de foot ou une déviation. Et on économise sur le patrimoine qui lentement se dégrade mais comme ça ne se voit pas...

Est-ce une stratégie pour ne rien faire?

Oui. Je le répète, l'abandon ne se voit pas. Il y a un discours démagogique de certains élus qui attendent les dernières limites et ensuite disent : « Vous voyez il y a trop de travaux à faire, ça coûte trop cher, nous n'avons pas les moyens, nous ne voulons pas augmenter vos impôts, etc. ». L'autre posture consiste à dire : « C'est la faute de mon prédécesseur » ou « Il y avait des anomalies dans la construction ». C'est juste de la manipulation. Des élus dans l'Hexagone sont des démolisseurs, il faut se battre contre !

Quelles sont vos motivations?

Les lieux de culte sont chargés de symboles. Toutes les familles y ont vécu des moments forts : mariages, baptêmes, enterrements..., ont fait parfois des dons pour les préserver. Pour un village, une église demeure un symbole identitaire et civilisationnel. Un lieu beau où l'on se rassemble...

Les diocèses choisissent parfois de les vendre...

Il y a des situations financières difficiles mais en abandonnant son patrimoine et en le vendant, quel est le message envoyé aux catholiques ? Alors que l'église représente une perspective d'éternité, les fidèles s'interrogent sur ces opérations immobilières et à terme n'auront plus envie de donner... Il ne faut pas fermer les chapelles mais redevenir acteur de son patrimoine!

110 ans après, la loi sur la séparation de l'église et de l'État, la gestion des lieux de culte est très claire. Les édifices bâtis avant la loi de 1905 ainsi que leurs mobiliers, ornements, archives, etc., sont à la charge des communes, celles postérieures à décembre 1905 reviennent au diocèse du Var. Seules les cathédrales demeurent propriétés de l'État, exception faite de celle de Toulon qui appartient à la ville, le diocèse départemental ayant déjà « sa » cathédrale à Fréjus.

Restent les chapelles liées à des confréries, activités de comités religieux, qui, elles, peuvent appartenir à des hôpitaux, écoles, couvents, maisons de retraite, monastères, etc.

Même privées, elles sont protégées au titre du patrimoine. Un décret de désaffectation peut toutefois être prononcé par l'évêque si elles n'ont pas d'intérêt patrimonial ou culturel. C'est le cas tout récemment pour la chapelle Saint-Jacques de Cuers qui va devenir salle d'exposition.